



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'octobre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence **du Dr Maryse ETZOL, Présidente.**

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **06/10/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Joselaine GELABALE (en visioconférence)
Messieurs François NAVIS, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ, Joel TOTO, Jacques MALADIN, Charles, Rolly, Salif FABULAS

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames, Maguy FUMONT-SAMSON, Betty BESRY
Monsieur Jean-Claude MAES

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Messieurs Edmond LANCLAS, Camille PELAGE,

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 Pouvoir = 1 Absents = 5 Votants = 12

POUVOIR : Madame Maguy-FUMONT-SAMSON à Monsieur Joel TOTO

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2023-10-13/ 05 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION EXTENSION DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LE QUARTIER DE SAINT-MICHEL

Dr Maryse ETZOL, Présidente rappelle que par délibération du 16 décembre 2021, le conseil communautaire approuvait le plan de financement de l'extension du réseau d'adduction d'eau potable dans le quartier de Saint-Michel, pour un montant de 1 450 000 € HT.

Le plan de financement s'établissait comme suit :

Etablissement	Taux	Montant H.T.
OFB – Solidarité Inter Bassins	30%	435 000,00 €
Etat – FEI 2022	50%	725 000,00 €
CCMG	20%	290 000,00 €
TOTAL	100%	1 450 000,00 €

A l'issue de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, le coût prévisionnel de l'opération a subi une augmentation conséquente, et est passé à 1 613 271,98 € HT.

Ce dépassement s'explique par le fait que l'estimation qui avait servi aux demandes de subvention date de 2021. Le contexte de crise économique a engendré une flambée du prix des matériaux qui s'apprécie lors des appels d'offres.

De plus, en phase PRO, une voie qui était identifiée comme privée s'est avérée être une voie publique. Il a fallu compléter le linéaire pour assurer la desserte de l'ensemble des habitations.

La CCMG n'a pas obtenu de l'OFB l'ajustement de son aide sur le nouveau montant d'opération. Pour sa part, l'Etat a octroyé une aide de 82 000 € au titre du Plan Eau DOM. Une demande de financement a été introduite auprès de la Région, pour un montant de 200 000 €. Le dossier sera présenté en commission thématique du mois d'octobre 2023.

A ce jour, le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etablissement	Taux	Montant H.T.
OFB – Solidarité Inter Bassins	26,96%	435 000,00 €
Etat – FEI 2022	44,94%	725 000,00 €
Etat - PEDOM	05,08 %	82 000,00 €
Région	12,40 %	200 000,00 €
CCMG	10,62 %	171 271,98 €
TOTAL	100,00 %	1 613 271,98 €

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 11 voix pour, et 1 abstention :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le nouveau plan de financement de l'opération extension du réseau d'adduction d'eau potable du quartier de Saint-Michel qui se présente comme suit :

Etablissement	Taux	Montant H.T.
OFB – Solidarité Inter Bassins	26,96%	435 000,00 €
Etat – FEI 2022	44,94%	725 000,00 €
Etat - PEDOM	05,08 %	82 000,00 €
Région	12,40 %	200 000,00 €
CCMG	10,62 %	171 271,98 €
TOTAL	100,00 %	1 613 271,98 €

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :
 - la transmission en sous-Préfecture le **18 OCT. 2023**
 - l'affichage le **18 OCT. 2023**

Ont signé tous les membres présents.
 Pour expédition conforme,

La Présidente
 Dr Maryse

